



---

## APPEL À PROJETS 2019

---

### INTRODUCTION

---

SELAVIP est une fondation privée qui soutient des projets d'habitat, de régularisation de terrains et de systèmes sanitaires en faveur de familles vivant en situation de pauvreté extrême dans les villes situées en Asie, Afrique et Amérique Latine. Nous mettons l'accent sur "l'urgence sociale extrême", c'est à dire les personnes qui habitent dans des conditions précaires et de sécurité quasiment inexistante. Beaucoup de familles pauvres ne peuvent pas rêver d'accéder à un toit par le biais de programmes conventionnels, c'est pourquoi SELAVIP désire offrir des alternatives accessibles à ces familles. Nous voulons impliquer plus de communautés, de leaders, de volontaires, de professionnels et d'institutions des pays en voie de développement dans la recherche de solutions réalistes d'habitats pour les plus pauvres, en vue de les mettre en pratique et acquérir l'expérience nécessaire afin de réaliser des projets de plus grande envergure. Nous espérons recevoir des propositions novatrices qui abordent les problèmes critiques liés à l'habitat et pouvoir ainsi soutenir financièrement les projets les plus audacieux et/ou efficaces qui permettent d'améliorer la qualité de vie des plus pauvres d'entre les pauvres.

---

### CRITÈRES À CONSIDÉRER POUR LA PROPOSITION

---

Les organisations désirant obtenir un financement de SELAVIP devront considérer les critères suivants dans le cadre de la présentation de leurs projets :

- i. Les institutions privées, les Organisations Non Gouvernementales, les fondations, les organisations religieuses, les communautés locales, etc. sans but lucratif et possédant une personnalité juridique pourront participer à l'appel à projets.
- ii. Les organisations désirant participer à l'appel à projets devront être dûment inscrites (leur inscription doit au préalable avoir été validée par SELAVIP) dans notre Registre des Organisations. Celui-ci est accessible au travers de notre page WEB ou encore à l'adresse WEB suivante : [application.selavip.org](http://application.selavip.org).
- iii. Tous les projets devront contenir des initiatives qui corrigent les besoins d'habitat des foyers urbains des pays en voie de développement, depuis la fourniture d'un toit à la promotion de processus d'accès au logement ou au terrain.
- iv. Si un projet propose de construire, il devra si possible employer des stratégies novatrices et réalistes en vue de permettre l'accès à des logements de base ou de corriger les carences les plus graves.

- v. Il est souhaitable que se génèrent, à partir du projet, des processus communautaires permettant d'améliorer de manière durable l'habitat et que le projet permette de promouvoir des politiques novatrices basées sur les expériences acquises.
- vi. Il est important que les projets considèrent la participation des familles bénéficiaires dans les processus d'élaboration et d'exécution du projet.
- vii. Tous les projets devront être présentés en ligne au travers de notre page WEB ([www.selavip.org](http://www.selavip.org)) ou de la page suivante : [application.selavip.org](http://application.selavip.org). En cas de problème rencontré lors de l'inscription sur notre plateforme, les organisations prendront contact par email avec SELAVIP.
- viii. Seuls les projets qui seront exécutés dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine (en ce inclus les Caraïbes) seront considérés.
- ix. Les ressources octroyées par SELAVIP sont un apport gratuit pour les familles bénéficiaires et sont exclusivement destinées à l'exécution du projet sélectionné. En ce qui concerne les ONG dont les projets sont sélectionnés, nous leur demanderons de faire signer un document aux bénéficiaires du projet dans lequel ceux-ci s'engagent à participer activement au projet et qui indique clairement que la contribution de SELAVIP est un apport gratuit pour les familles et qu'en aucun cas il ne pourra leur être demandé de rembourser une partie ou l'entièreté de la somme octroyée par SELAVIP.
- x. Au minimum 95% des ressources qu'apporte SELAVIP devront servir pour l'acquisition de matériaux. Dans le cas de la régularisation de titres de propriété, 100 % des fonds seront utilisés dans le cadre de la préparation et soumission des documents aux autorités compétentes.
- xi. Le montant maximum par projet sera de 72.000 dollars américains. SELAVIP se réserve le droit de diminuer les montants demandés lors de la présentation du projet et le nombre de solutions selon la disponibilité budgétaire de l'appel en cours.
- xii. Les apports monétaires que SELAVIP fournira **PAR FAMILLE** seront au maximum les suivants, selon le type de projet sélectionné :
  - **La construction de logement neuf : maximum USD 1.200 (si la maison vient avec une toilette, la somme ne varie pas, il s'agit encore et toujours de USD 1.200 et non de USD 1.200 plus USD 600).**
  - **La réhabilitation, l'extension ou l'agrandissement d'un logement précaire : maximum USD 800.**
  - **Les systèmes d'eau potable : maximum USD 800.**
  - **Les systèmes d'égout : maximum USD 600.**
  - **Les toilettes ou latrines : maximum USD 600.**
  - **Les réparations** : seules seront considérées les réparations de toits pour un montant maximum de USD 600.
  - **Régularisation de titres de propriété** : le montant considéré par SELAVIP sera fonction de la moyenne des projets présentés et exécutés lors des années précédentes.
  - Il est également possible de présenter d'autres types de proposition consolidant les processus urbains ou installant des stratégies participatives. Nous attendons de ces propositions, qu'en plus de promouvoir les politiques de logement, qu'elles prennent en compte des résultats clairs et qu'elles puissent être mesurés en termes d'amélioration physique de l'habitat urbain

***La priorité sera donnée aux initiatives promouvant l'organisation des familles en vue d'accéder aux terrains et au logement, plus que celles qui proposent d'améliorer les logements déjà consolidés d'un point de vue légal ou matériel.***  
***Veillez noter que SELAVIP ne finance pas les projets d'infrastructure (tels que les hôpitaux, les écoles, etc.) ou les projets liés à la génération de revenus.***

---

## DATES D'INTRODUCTION DES PROPOSITIONS

---

Nous invitons toutes les organisations et les communautés locales à envoyer leurs projets à partir du **1er mai jusqu'au 30 juin 2018 inclus.**

---

## SELECTION

---

Toutes les propositions de projets introduites durant le délai indiqué seront évaluées en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs par une équipe de professionnels qui détermineront si un projet est admissible ou non. Cette phase d'évaluation aura lieu de juillet à septembre.

Comme chaque année SELAVIP reçoit plus de projets qu'il n'est possible de financer, SELAVIP sélectionnera dès lors les projets qui reflètent le mieux les priorités et les objectifs établis par SELAVIP. Cette seconde étape aura lieu en octobre.

La sélection finale est réalisée par le conseil d'administration de SELAVIP en Belgique. La quantité de projets sélectionnés s'ajuste à la disponibilité budgétaire. Cette troisième étape a lieu durant le mois de novembre.

Il est important de prendre en compte que certaines initiatives ne pourront être financées que partiellement, ce qui impliquera un ajustement au projet présenté initialement, celui-ci sera discuté avec l'organisation en question.

Finalement, les projets approuvés seront informés à la fin novembre/début décembre 2018

1. Sur la page WEB [www.selavip.org](http://www.selavip.org) .
2. Au travers du système de gestion de projets SELAVIP, les ONG dont le projet aura été sélectionné seront notifiées par cette voie-là.

## RÉSUMÉ GÉNÉRAL:

- ✓ **MONTANT MAXIMUM PAR PROJET USD 72.000**
- ✓ FINANCEMENT MAX. DE **USD 1.200** PAR FAMILLE POUR UN LOGEMENT NEUF ET DE **USD 600 À 800** POUR LES AUTRES TYPES DE PROJETS.
- ✓ SELAVIP NE FINANCE PAS LES COÛTS OPÉRATIONNELS DES PROJETS.
- ✓ LES PROJETS DEVRONT ÊTRE TERMINÉS AVANT LE **15 SEPTEMBRE 2019**.
- ✓ SEULS LES PROJETS PRÉSENTÉS EN LIGNE SERONT ACCEPTÉS. LES PHOTOS, PLANS ET AUTRES DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE JOINTS DE LA MÊME MANIÈRE, C'EST-À-DIRE EN UTILISANT LE MODULE DE PRÉSENTATION DE PROJET EN LIGNE.
- ✓ EN CAS DE PROBLÈME D'ORDRE TECHNIQUE, LES ORGANISATIONS PRENDRONT CONTACT AVEC SELAVIP EN ENVOYANT UN EMAIL À L'ADRESSE SUIVANTE : [selavip.foundation@gmail.com](mailto:selavip.foundation@gmail.com)